



COMMUNE D'EVIONNAZ

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITER

E-BO AR-VS05-0000001594

Conformément aux dispositions de la loi du 08 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Evionnaz porte à la connaissance du public que M. Damir Besen, domicilié à Monthey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelle n° 769, plan 14, Evionnaz
Enseigne	: Buffet de la Gare
Prestations	: Vente de mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	: Lundi au samedi de 7h à 24h et le dimanche de 10h à 15h
Début de l'activité	: 1 ^{er} janvier 2025
Employeur	: Jaaddor Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser, par écrit, à l'administration communale d'Evionnaz, dans les 30 jours à dater de la présente publication.

Evionnaz, le 20 décembre 2024

L'Administration communale